

Formation



METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR SON TERRITOIRE



Mercredi 12 juin 2024 - de 8h45 à 15h45

PROGRAMME

Intervenant

- Philippe COCHET, *Philippe Cochet Formation Conseils*
Maire de la commune de Caluire et Cuire (69)

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la transition écologique et le rôle des collectivités locales
- Connaître les étapes indispensables pour construire une stratégie globale de développement durable
- Savoir valoriser sa démarche

Contenu

- Définition de la transition écologique
- Rôle du maire et de son Conseil Municipal dans la transition écologique
- Cadre législatif (Loi Climat et résilience, ...)
- Etat des lieux de la collectivité
- Perspectives envisageables
- Comment sensibiliser et mobiliser les élus pour cet objectif
- Méthodologie pour la mise en place de cette transition
- Le citoyen acteur de la transition écologique
- Atelier / groupes de travail pour élaborer une stratégie
- Temps d'échanges Questions / Réponses

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Ateliers
- Echanges questions / réponses

Limitée à 15 personnes

Lieu de formation

Salle Parquet
Conseil Départemental des Vosges
8 rue de la préfecture – EPINAL

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au **MON COMPTE ELU**
financement par le DIFE*

Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.

*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus